

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2024

MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES ULTRAMARINS GRÂCE À
L'APPRENTISSAGE DES LANGUES RÉGIONALES - (N° 2517)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC5

présenté par
Mme Lechanteux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« régionales »,

insérer les mots :

« propres à chaque territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de préciser le groupe de langue concerné. En effet, les langues régionales enseignées doivent être celles du territoire en question.